

CONFÉRENCE DES NATIONALITÉS

27-29 JUIN 1916



DISCOURS

prononcé par

M. A.-AUGUSTIN REY

Membre de la Société de l'Économie publique de Paris

A LA SÉANCE DE CLOTURE DE LA CONFÉRENCE

Deuxième édition



PARIS
JULES MEYNIAL, Editeur
30, Boulevard Haussmann
1916

CONFÉRENCE DES NATIONALITÉS

27-29 JUIN 1916



DISCOURS

prononcé par

M. A.-AUGUSTIN REY

Membre de la Société de l' Economie publique de Paris

A LA SÉANCE DE CLOTURE DE LA CONFÉRENCE

Deuxième édition



PARIS
JULES MEYNIAL, Editeur
30, Boulevard Haussmann
1916

De M. A.-AUGUSTIN REY

1915-1916

(Jules MEYNIAL, Editeur)
PARIS

- La guerre et les signes précurseurs d'un grand Hiver.** Paris, septembre 1915. — Brochure in-12°.
- Le nouveau Savonarole de l'Italie en armes.** Paris 1915. — Brochure in-12° (épuisé).
- Les glorieux mutilés de la France.** Paris 1915 (par A. et M. R.). Brochure in-12° (épuisé).
- Le Montenegro à travers l'histoire.** Paris 1915. — Brochure in-12° (épuisé).
- Les Grandes Pensées de France à travers ses Grands Hommes.** Paris 1914-1916, I^{re} partie, sixième édition. — Brochure in-12° (épuisé).
- La question des Balkans devant l'Europe.** Paris 1916, I^{re} et II^{me} parties, septième édition. — in-12°.
- La Pensée Française et la Libération des Peuples.** — Fragments. — Paris 1916. — Brochure in-8° (épuisée).
- La Pologne — son long martyre.** Paris 1916, cinquième édition. — Brochure in-12°.
- Un Grand Prophète : Victor Hugo.** Paris 1916, huitième édition. Brochure in-12°.

SÉANCE DE CLOTURE

DE LA

CONFÉRENCE DES NATIONALITÉS

29 JUIN 1916



DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. A.-AUGUSTIN REY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS

La France semble absente à cette Conférence. Où est-elle ? Vous le savez tous. Elle est sur les champs de bataille où, là, elle lutte avec son héroïsme indomptable pour les Nationalités et les libertés du monde. (Longs applaudissements.)

Jamais la France n'a opprimé aucun peuple, jamais elle n'a engagé de luttes criminelles contre les langues nationales. Son histoire n'est que la plus longue suite, qu'aucune Nation ait jamais inscrite dans ses annales, d'actes réfléchis, généreux et chevaleresques vis-à-vis des

faibles et des opprimés. Pour elle, **la notion fondamentale est qu'il n'y a jamais eu de petites Nations** sous prétexte qu'elles sont pauvres et que leur territoire est limité.

Les calculs matérialistes et dégradants des chefs autocrates des empires du centre, vrais bourreaux des Nationalités, ont déchaîné la guerre européenne en voulant écraser les libertés de l'Europe. Ils ont montré l'abîme qui les sépare du reste du monde. Qu'ont-ils fait des qualités morales supérieures de toutes les petites Nations qu'ils ont rendues esclaves, et qui luttent pour conquérir leur place au soleil vivifiant de la liberté ?

Selon **la Grande Idée** que le peuple français a introduite et enchâssée définitivement dans l'histoire de l'évolution du monde, il faut **la Liberté** aux Nationalités, **l'Égalité** dans le traitement, **la Fraternité** dans les rapports qui les lient entre elles. **Il n'y a donc pas, dans la Grande Idée régénératrice du monde, de grandes ou de petites Nations, elles sont toutes égales !** (Applaudissements.)

* *

Continuant à appliquer toujours courageusement ses principes, aujourd'hui même, en pleine guerre, la France intercède pour le noble peuple suisse, auprès de ses Alliés, afin

que les conditions de la vie économique de ses populations continuent à être assurées, malgré tous les obstacles.

Comme la Belgique martyre à laquelle nous apportons ici le témoignage ardent de notre admiration profonde, la Suisse, par l'organe de quelques-uns de ses meilleurs citoyens qui la représentent ici, est comme le répondant solennel et loyal de la liberté des Nationalités.

La Suisse s'est imposé la neutralité. Sa situation géographique au centre de cette Europe en sang est là pour affirmer que les Nationalités opprimées, de quelque partie du monde qu'elles viennent, peuvent discuter sur son territoire en toute liberté, comme en temps de paix elles se rendaient dans cette terre d'asile classique des opprimés qui s'appelle la France.

L'indépendance politique de la Suisse est absolue. Elle n'a d'alliance politique avec personne ; elle est le résultat d'une association librement constituée entre groupes ethniques différents.

Dans une Conférence comme celle qui s'achève, cette Nation si humaine est l'exemple d'une des plus belles synthèses de l'acte fondamental de la Déclaration solennelle des Droits des Nationalités. Cette Déclaration, pareille à un monument de granit, a été édiflée dans la modestie de vos délibérations. Elle est destinée à fixer, dans leurs lignes d'ensemble, les bases

des constructions prochaines des Etats opprimés. (Vifs applaudissements.)

* *

L'histoire de la France est dominée par deux grands actes qui surplombent toute la vie des peuples :

La Déclaration des Droits de la Raison La Déclaration des Droits de l'Homme

Un des événements les plus mémorables de la pensée humaine, qui est à la base des libertés de l'esprit, est cette œuvre de génie, **le Discours sur la méthode**, qui ruina le féodalisme métaphysique, cet esclavage scolastique de la pensée. Descartes, en publiant en 1637, à quarante et un ans, ces pages immortelles, peut être considéré comme le premier et un des ouvriers géants de la Révolution française.

L'action profonde de Descartes sur la pensée du monde est, peut-être, résumée tout entière dans ces lignes :

« Pour atteindre la vérité, il faut une fois dans sa vie se défaire de toutes les opinions que l'on a reçues et reconstruire de nouveau et dès le fondement tous les systèmes de ses connaissances. »

Avec un esprit de netteté magistrale, il établit que la découverte de la vérité n'est possible

que dans la possession **d'idées claires liées par des rapports clairs**.

Il a montré que la pensée française, en philosophie aussi bien qu'en d'autres matières, avait besoin **avant tout de lumière**. Son appel à la raison en est une preuve indiscutable, car non seulement **elle veut la vérité, mais elle tend à pénétrer au cœur même du réel**.

Le génie français ne prend pas seulement son point d'appui dans ce sens inné de la construction, de la déduction ; il reste avant tout fidèle à l'harmonie qui doit persister entre la pensée et la matière, **toujours la matière dominée par l'esprit**.

Cette philosophie qui a été révélée au monde moderne fut le point de départ de l'évolution et des luttes gigantesques auxquelles nous assistons depuis deux siècles et demi, et qui bouleversent à nouveau l'Europe en faisant verser des torrents de sang.

* *

La Déclaration des Droits de la Raison se répandit dans le monde grâce à la langue française.

Il est un point auquel, depuis trois jours, cette Conférence a attaché une importance fondamentale : la question de la langue. La langue est, en effet, le moyen sublime de récolter, comme en un vase précieux, ce que

le génie et l'âme de chaque Nation contiennent de plus essentiel et de plus immortel! Chacune de vos délégations en a fait l'article pour ainsi dire fondamental de ses revendications, autour duquel tous les autres se sont agglomérés.

Si, en étudiant l'histoire nationale de la France, on cherche à comprendre l'influence qu'elle a exercée sur la civilisation de l'Europe, si l'on cherche à s'en expliquer **la suite logique à la lumière des événements d'aujourd'hui, cette étude révèle d'emblée, en faveur de la France, un avantage énorme, celui de posséder un instrument incomparable, qui s'appelle la langue française.** Cette langue a donné la formule qui a libéré déjà des millions et des millions d'êtres humains et continuera à en libérer encore.

L'heure est favorable pour rappeler ici une opinion sur la langue française, émise par un étranger que personne aujourd'hui n'aurait soupçonné :

« **Le français est la langue des politiques autant que la langue des poètes et des artistes, c'est la langue universelle, grâce à laquelle les savants français ressemblent aux artistes, tandis que les savants d'Allemagne et de Prusse ressemblent aux manœuvres, en maniant leur langue confuse, diffuse, barbare, aussi barbare que les Goths et les Huns.** » (Mouvements.)

Qui a bien pu écrire cette page prophétique, si dure, mais si juste, sur la langue de la

« Kultur » ?... Frédéric II, roi de Prusse, qui ne peut passer pour un ami de la France ! (Mouvements.) Vous voyez que notre langue a été appréciée avec une intelligence, une profondeur de vues à longue distance, que nous, Français, n'aurions jamais osé préciser **dans des termes aussi définitifs et aussi irrévocables.**

(Applaudissements.)

La langue française est restée toujours « le doux parler de France ». « Sa qualité suprême est d'être un admirable instrument de culture universelle. Elle a la clarté du cristal, comme elle en a les arêtes vives. Elle est limpide comme la Pensée Française elle-même. Elle a cette merveilleuse propriété de l'expression toujours juste, esclave de la vérité qui donne aux mots leur vie, comme leur couleur naturelle.

« **Comme propagatrice des préoccupations les plus hautes de l'esprit et de l'âme humaine, elle est l'instrument merveilleux par excellence, car elle reflète avant tout, dans sa construction aux lignes toujours sobres et magistrales, l'ordre logique, incorruptible.** Elle fait naître la pensée claire ; elle sait répandre, au suprême degré, l'atmosphère lumineuse, en fuyant l'obscurité. Si tant d'autres langues vont du mot à l'idée, la langue française procède à l'inverse, elle va de l'idée au mot. Dans les écrits célèbres de ses enfants, elle a su porter au loin, comme l'étoile divine, l'universelle connaissance.

« Pour élever l'âme d'un peuple, il faut à la base la pensée vibrante, la parole sublime. Elle s'exprime par la langue.

« **La langue est donc l'armature de toute action, le levier qui soulève les masses.**

« Depuis la mort du latin et du grec surtout, la langue française a servi à répandre partout la pensée libre. **Il était juste qu'elle devînt la langue universelle, la langue bienfaisante : la sublime langue humaine, celle de la liberté!** (Applaudissements.)

« Sa puissance d'attraction trouve là tout son secret. Il est bon de le rappeler ici, à l'heure où la France immortelle combat à nouveau, avec ses irrésistibles armées, pour la libération des Nationalités¹. »

(Longs applaudissements.)

* *

Le second acte, plus grand encore par ses conséquences sur l'organisation du monde, a été **la Déclaration des Droits de l'Homme.**

Arrivée à son déclin, ayant accompli son cycle, la monarchie, n'étant plus l'instrument nécessaire à l'unité de la France, comme tout organisme qui a cessé d'être utile, sombra dans les abus.

On vit alors la pensée politique française, ce courant que l'on n'a jamais arrêté dans le

¹ *La Pensée Française et la libération des Peuples*, par A.-Augustin Rey, Paris, J. Meynial, édit., 1916. Fragments in-8.

passé et que rien n'arrêtera dans l'avenir, secouer tous les grands esprits. Elle devint l'idée, l'idée qui va remuer, jusque dans ses replis les plus profonds, l'âme humaine.

A cette heure qui s'annonçait tragique pour la destinée des peuples, la France sut, comme toujours, se hausser, au point de vue universel, jusqu'à l'esprit de justice, de droit et de liberté. Sacrifiant, dans un mouvement sublime, qu'aucun peuple du monde n'a jamais eu depuis qu'il existe, tous ses intérêts particuliers et ses considérations Nationales, elle a su s'élever, dans un élan unanime, jusqu'au niveau de l'âme de tous les peuples.

La Révolution a été droit au but par « la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », qui a été depuis lors, pour la direction de l'humanité, le creuset géant de ses destinées. Comme la pensée domine le monde, on ne résiste pas au courant de l'idée qui secoua la Nation française et fit trembler l'Europe entière.

De ce volcan est sortie la Révolution, qui continue inlassablement son œuvre libératrice.

*

L'histoire de la Révolution n'est plus à faire, surtout devant une Assemblée comme celle-ci, et dans les circonstances qui nous réunissent.

En rappeler quelques dates mémorables est cependant aujourd'hui un véritable devoir.

Les Etats Généraux, réunis le 4 mai 1789, se sont transformés en *Assemblée nationale* le 17 juin, puis en *Assemblée constituante* le 9 juillet. La Constituante siégea jusqu'au 14 septembre 1791.

En deux ans et quatre mois, fut tracé, pour l'avenir des peuples, le programme de libération le plus grand et le plus complet qui ait jamais été conçu.

L'heure héroïque fut la nuit du 4 août 1789 où, en six heures de temps, de 8 heures du soir à 2 heures du matin, tous les privilèges furent abolis, dans une fièvre immense de désintéressement. *La révolution politique* était suivie de *la révolution sociale*.

Le 27 août enfin, — une des plus grandes dates de l'histoire de la liberté dans le monde, — eut lieu le vote de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, monument définitif élevé à la libération des peuples, charte solennelle de l'émancipation des esprits, qui a placé pour toujours la *Pensée et l'Âme françaises* à la tête des Nations.

Après une expérience de cent vingt-cinq ans, on peut dire qu'un pays n'est vraiment libre que s'il en applique les principes.

Rédigée par les plus illustres Membres de l'Assemblée Constituante, influencés par les

écrits des grands penseurs français, elle a résumé la pensée capitale qui débordait, fulgurante, des cahiers révolutionnaires. **En dix-sept articles, précédés d'un Préambule, elle a constitué le parvis somptueux de la Constitution française.**

Voici ce Préambule célèbre :

« Les Représentants du Peuple français, constitués en *Assemblée Nationale*, considérant que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une *Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme*; afin que cette déclaration, toujours présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; « afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous.

« En conséquence, l'*Assemblée Nationale* recon-
« naît et déclare, en présence et sous les auspices
« de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme
« et du citoyen. »

Les trois articles qui contiennent toute la moelle de la pensée révolutionnaire sont les suivants :

L'article 1^{er}, qui définit **les droits égaux pour tous**.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

L'article 3, qui proclame **la souveraineté du peuple.**

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Enfin l'article 16, qui établit **le principe de la séparation des pouvoirs.**

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. »

*

Pourquoi ne pas citer encore un article d'une saveur particulière à cette heure ?

Article 11.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi. »

Cet article pourrait être médité avec fruit par plus d'un gouvernement et dédié à cette institution de **la censure**, qui constitue en ce moment l'acte le plus arbitraire et le plus violent auquel la vérité ait jamais été soumise.

* *

La Révolution française a fait un effort plus grand encore : ces droits de l'homme, du citoyen, ces droits personnels, elle sentait le besoin de les étendre aux droits collectifs de la communauté.

Si la vie des peuples apparaît mouvante comme le cœur de l'homme, ce n'est, en réalité, qu'une apparence. Une puissance invisible, comme l'a montré avec un merveilleux éclat la pensée française, dirige toutes les nationalités vers la réalisation de l'idée de liberté, qui est profondément enracinée dans l'être humain.

*

La Révolution, qui s'inspira des plus hautes doctrines, **répudiait l'emploi de la force pour attaquer, non pour se défendre.** Si l'on coupait des têtes, on entendait libérer les peuples.

Que l'on se rappelle ce vote admirable par l'Assemblée Nationale, le 22 mai 1790 :

« La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre en vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Voici encore, plus loin, la manifestation élevée de cet esprit toujours chevaleresque de la Pensée Française :

Par un décret du 19 novembre 1792, la Convention promet secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

Ne voyez-vous pas, dans ce vote, passer majestueuse toute l'âme du peuple français ?

Regardez aujourd'hui, en ce moment même, les armées de la France, entraînant ses alliés anglais, envoyées à toutes distances de leur base, à travers tous les obstacles, pour secourir le petit peuple serbe dont, pour la troisième fois, le pays a été envahi et saccagé par des forces écrasantes !

Il n'y a plus besoin de progrès dans l'âme française : elle était définitive il y a cent vingt-cinq ans déjà, et elle reste immuablement fidèle à son passé de gloire morale !

(Longs applaudissements.)

* *

La Révolution eut ses grandes guerres de libération, et c'est en lettres de sang qu'elle en traça les principes.

Et comme l'histoire se recommence toujours, la victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, a eu pour suite logique la victoire de la Marne, qui se déroula, héroïque, du 5 au 10 septembre 1914. Comme armées en présence, à Valmy, **soixante-dix mille hommes** luttaient entre eux ; aujourd'hui, **trois millions et demi** se sont rencontrés. Il y eut, pour les deux armées, *cinq cents tués* au total à la victoire de Valmy ; à la victoire de la Marne, **cinq cent mille hommes** furent mis hors de combat. **Comment**

ne pas apprécier d'un coup d'œil, par ces chiffres éloquentes, l'ampleur de la lutte acharnée du droit contre la force ? Ils contiennent l'expression sanglante du développement inouï qu'a pris ce problème vital pour l'avenir du monde.

Si les guerres de la Révolution ont ennoblí toute la Nation française, la guerre gigantesque de défense que supportent avec un héroïsme tenace les armées de la République, aujourd'hui, ennoblit tous les peuples civilisés du monde. Et, à cette heure, aucun ne s'en doute encore !

*

Dans une Conférence aussi émouvante que celle qui s'achève, il ne faut jamais se préoccuper du scepticisme matérialiste des uns et du lourd et confortable égoïsme des autres. Il ne faut pas croire non plus qu'il suffit de voter une Charte pour que demain son exécution soit assurée. Il a fallu une persévérance indomptable des peuples et des guerres terribles pour que nous puissions constater, après cent vingt-sept ans, des progrès indéniables dans l'application de la grande Charte des Droits de l'Homme.

Mais, aujourd'hui, l'affirmation de progrès plus grands encore se retrouve implacable dans les sourds grondements qui se manifes-

tent dans toutes les directions, dans ces murmures profonds des peuples qui aspirent à la liberté.

* *

La base fondamentale du droit établi par la Révolution fut donc de reconnaître la personnalité chez les individus comme chez les Nations. La marque distinctive de cette *personnalité dans une Nation est le consentement général et la volonté des citoyens de former une grande famille politique*. Comme l'a si magistralement exposé notre grand penseur Emile Boutroux :

« Les Nations douées de personnalité ont droit à la liberté, c'est-à-dire qu'elles ont le droit de vivre conformément à leur génie propre, à leurs lois, à leurs coutumes, à leurs aspirations, dans la mesure où elles ne s'opposent pas à un développement analogue chez les autres Nations. »

C'est après avoir constaté ces signes qu'une Nation a le droit de vivre indépendante, en dirigeant librement ses destinées.

La Pensée Française, la plus haute de toutes, en fixant d'un coup d'œil d'ensemble les Nations, les considère toutes comme égales entre elles sous ce rapport.

La France est toujours restée fidèle aux principes politiques qu'elle a enfantés pour le monde. Il est bon aujourd'hui de le rappeler, à l'heure où l'Europe est ravagée par une des

guerres les plus inexpiables de l'histoire, et dont l'Empire allemand, qui l'a déchaînée avec cet ouragan de barbarie que l'on sait, portera l'écrasante responsabilité devant l'histoire. (Tonnerre d'applaudissements.)

* *

La pacification de l'Europe n'est possible que par le redressement de graves erreurs commises.

Deux d'entre elles dominent le problème. Si la question de l'Alsace-Lorraine et la question de la Pologne ont concentré les angoisses du monde civilisé, leur solution en fera les deux pierres angulaires du grand édifice qui s'élèvera demain à la pacification de l'Europe.

L'Alsace-Lorraine est un des exemples les plus poignants de ce génie de la Nationalité qui ne veut pas s'éteindre. Elle représente, dans cette Conférence des Nationalités, sous une forme émouvante, les revendications que vous avez exposées, car elle est restée fidèle à son idéal. **Après quarante-quatre ans de pression formidable, elle est aujourd'hui plus résolue que jamais à retrouver sa grande Patrie, la France.** (Applaudissements.)

On sait que ces frontières mouvantes, qui s'appellent les grands fleuves de l'Europe, ont été dans l'esprit des peuples considérées comme marquées par la divinité.

Pour la France, la reprise de ses frontières naturelles sera l'aboutissement de la pensée ardente de l'Alsace-Lorraine.

*

Une autre grande Nation, la Pologne, est aujourd'hui crucifiée sur une croix à trois branches. Les populations sont comme enterées vivantes au milieu des trois Etats qui ont voulu les anéantir.

Si, depuis l'époque tragique de son dernier démembrement, elle n'a plus, comme Etat indépendant, tracées sur la carte européenne, ses frontières naturelles, ses limites morales et nationales sont restées intactes. **Dans ce sanctuaire inviolable, qui s'appelle l'âme d'une nation, la Pologne entretient plus ardente que jamais sa foi dans sa libération.**

(Applaudissements.)

Son histoire, qui s'étend sur dix siècles, est une des plus splendides, des plus rayonnantes parmi toutes les Nations européennes, car la Pologne combattit toujours avec un généreux et incomparable héroïsme pour la liberté des autres.

Un de ses titres à la reconnaissance des peuples civilisés est qu'aux époques les plus mémorables traversées par l'Europe orientale, la Pologne se trouva toujours à son poste de sen-

tinelle, héroïquement prête à subir tous les assauts. Dans une lutte qui devait durer cinq cents ans, debout aux portes de l'Orient, veillait toujours la Pologne! **Aucun peuple n'a fait couler autant de son sang pour la liberté du vieux continent.**

La question de la Pologne n'est ni une question russe, ni une question prussienne, ni une question autrichienne; **c'est une question européenne, car on ne raie pas d'un continent une grande Nation qui a une foi inébranlable dans ses destinées.**

La Pologne réclame aujourd'hui devant le monde entier, avec des arguments indiscutables, son indépendance.

Vrai champion désintéressé des libertés de l'Europe, elle doit illuminer à nouveau le monde par son génie fait de tolérance et d'héroïsme chevaleresque, à l'égal de la France.

(Longs applaudissements.)

Dans son langage si puissant qui traversera les siècles, Napoléon, ce grand génie qui a été si mal compris, a dit : **« La Pologne est la clef de voûte de l'Europe! »**

Nous voulons, nous Français, sa libération, car nous savons que **c'est la Pologne libre et indépendante qui fera la Russie grande et libérale.** (Longs applaudissements et cris de « Vive la Pologne! ».)

* *

Vous avez voté enfin *une Charte des Nationalités*, dans cette conférence qui s'est réunie sans bruit, sans faire appel ni à la réclame, ni à la presse, inspirée par les plus nobles pensées que l'heure actuelle suggère. Vous avez accompli, vous, représentants de quelques-unes des Nationalités opprimées, et sans vous en douter, un acte considérable. *Cet acte est d'avoir voté à l'unanimité la Déclaration des Droits des Nationalités.*

Ne doutez pas que le travail patient, sérieux, fait ici, aura son heure pour luire en pleine lumière. Il a fixé dans ses lignes magistrales le cadre gigantesque dans lequel viendra s'incruster peu à peu cette mosaïque aux couleurs éclatantes, dont les fragments représenteront **les nations libérées.**

Depuis la séance mémorable du 27 août 1789, aucune Conférence ne s'était jusqu'ici préoccupée de définir, d'une manière large et dans leurs grandes lignes, les droits des Nationalités.

Lorsque le recul permettra de saisir la valeur de l'œuvre de bonne foi accomplie ici avec courage, on vous rendra justice.

Elle constitue un acte de haute politique qui servira dans l'avenir à l'organisation, c'est-à-dire à la pacification du monde.

* *

L'occasion est solennelle, pour un Français, après un acte de ce genre, de rappeler ici quelques exemples de réalisation de la justice humaine.

Je veux tout d'abord rappeler **trois actes caractéristiques, pris dans l'histoire politique de l'Angleterre** et qui se rapportent directement au programme de cette Conférence.

Le premier est celui accompli par cette grande Nation au **Canada**. J'ai vu moi-même, dans cette colonie, deux Nationalités, la française et l'anglaise, vivre côte à côte, dans une harmonie et une entente admirables. Les divergences de vues politiques et sociales de ces deux grandes Nationalités les ont-elles empêchées de trouver une formule qui les laisse vivre chacune dans l'indépendance et la liberté, même avec l'unité politique ?

Un autre acte tout récent concerne le **Transvaal**. Après une guerre dont les origines semblaient troublantes pour la grande Nation qui l'avait entreprise, qu'avons-nous vu ? La race hollandaise est, elle aussi, une race qui n'accepte pas le joug de l'étranger. La loyauté avec laquelle elle tint tête à l'envahisseur a non seulement grandi les deux adversaires, mais a permis, non un compromis, **mais un des actes les plus grands de l'histoire des Nationalités. l'organisation du Transvaal, remise en toute confiance aux vaincus.** Il est bon de relever ici ce grand acte. (Applaudissements.)

Le troisième est plus récent encore. A cette heure même, il est en train de s'accomplir. En pleine guerre européenne, à la suite d'une révolution, fomentée par ceux mêmes qui saccagent en ce moment l'Europe, révolution qui aurait pu être noyée dans le sang, et qui aurait reculé de longtemps l'organisation politique de cette île, **l'Irlande est en train de réaliser la plus chère de ses aspirations, celle de la liberté !**

Citez-moi, dans ce milieu de haute compétence, où les quelques Nationalités représentées peuvent juger, parce que toutes ont souffert ou souffrent encore le martyr, à l'heure où les plus grandes batailles se livrent, un acte aussi grand, accompli avec une aussi noble simplicité. (Longs applaudissements.)

Celles de ses colonies qui n'ont pas reçu encore leurs statuts peuvent puiser, dans les trois actes que je viens de citer au hasard de l'histoire de la Grande-Bretagne, l'espérance inébranlable dans l'esprit d'équité et de justice qui a contribué à consolider peu à peu l'organisation de ce vaste empire.

*

Le souverain d'un autre très vaste empire a commencé, lui aussi, cette tâche immense : organiser la liberté de ses peuples.

Voyez ici la variété incomparable des moyens, — qui sont loin de cadrer avec des formules

établies d'avance, — et avec quelle souplesse ils peuvent être employés, lorsqu'un grand monarque veut avoir à cœur de résoudre, pour le bonheur de son empire, la question fondamentale des libertés publiques.

Qui a institué **le Tribunal d'Arbitrage de La Haye ?**

Je sais bien que là encore la Pensée Française a inspiré le Tzar. Dans ses deux assises solennelles, le Congrès de La Haye fut présidé par un de nos grands Français, notre illustre ami, l'ardent défenseur des libertés pour toutes les Nationalités, **Léon Bourgeois**. On vit d'un côté trente-cinq Nations unanimes, et de l'autre cinq résister à cet entraînement vers la justice que réclament ardemment les peuples.

Ne voyez-vous pas là, dans ce premier acte, l'indice certain que vos libertés seront peu à peu respectées ? Vous l'avez compris, car vous avez accompli, en votant unanimement la Charte des Nationalités, un acte de haute politique, par lequel vous avez choisi ce Tribunal suprême pour faire reconnaître vos Nationalités et leurs droits imprescriptibles.

Le second acte accompli par ce monarque, qui constitue en lui-même un grand geste libérateur, est celui d'avoir octroyé à ce grand empire **une constitution**.

Rien que ce mot a dû bouleverser dans leurs tombeaux la grande lignée de ses ancêtres !

Jamais ces souverains absolus n'auraient rêvé, dans leurs songes les plus affreux, qu'un jour l'un d'entre eux accorderait à son peuple une constitution !

Nous avons vu ici, dans cet acte, combien peut être féconde une œuvre commencée même modestement. Je sais que la Douma a subi bien des assauts, mais c'est un monument de libération politique qui s'élèvera pierre par pierre jusqu'à son couronnement. Pensez-vous que le Grand Architecte de la nature, qui nous donne l'exemple le plus complet des œuvres que nous devons édifier ici-bas, n'a pas, Lui aussi, créé le monde et les lois merveilleuses qui le régissent *par étapes successives* ? La Douma, elle, procède de même.

Et aujourd'hui, la Pensée Française reconnaît qu'il existe dans ce grand pays un levier puissant, qui est dans les mains d'hommes conscients de l'importance de l'heure présente. Le Parlement russe est capable de susciter les réformes profondes et nécessaires qui peu à peu s'imposeront en Russie, comme elles se sont jadis imposées en France. (Applaudissements.)

Permettez-moi de vous citer encore un troisième acte de ce grand souverain, accompli avec un rare courage, au début de la grande guerre. Il est d'un caractère économique en apparence ; en réalité, il est essentiellement politique. Il s'attaque, en effet, à une des

armes les plus pernicieuses de cette politique d'oppression que les gouvernements ont dans leurs mains et ont perpétué jusque dans les pays les plus civilisés du monde pour peser contre l'indépendance des peuples : **je veux parler de cette arme politique au premier chef qui s'appelle l'alcool et qui se nomme là-bas la vodka.**

C'est encore ce souverain, — que vous avez placé si justement au-dessus de tous les débats, — qui est considéré comme le « Petit Père », c'est encore lui, dans un règne qui est pourtant court, qui, d'un trait de plume, a supprimé, malgré les avis de son gouvernement et de son administration financière, la vodka, qui dégradait les âmes, asservissait les esprits et enchaînait les libertés. (Longs applaudissements.)

* *

Croyez-vous qu'en vous rappelant, pour chacun de ces deux grands pays, des actes qui caractérisent par des côtés si frappants les progrès accomplis, pensez-vous vraiment que l'heure soit venue de vous décourager ?

Moi, qui représente mon pays depuis tant d'années dans les Congrès Internationaux les plus variés, en Europe et aux Etats-Unis, Congrès consacrés aux questions sociales d'amélioration et d'organisation des peuples, je dis que c'est plus que des indices que je vous ai

rappelés ici. Par ces faits, on parvient à la certitude de voir la grande question de la libération des Nationalités entrer enfin dans le domaine des réalités politiques les plus certaines.

N'oubliez jamais, vous qui voulez voir vos Nationalités reconnues, vos langues nationales, vos religions et vos coutumes, avec tout leur génie et toute leur grandeur, respectées, vous qui réclamez la liberté de parole, de plume, d'enseignement, n'oubliez jamais que, si **les gouvernements, même les plus puissants, en apparence, passent et s'effondrent, les peuples restent et demeurent.**

(Tonnerre d'applaudissements.)

Ceux qui auront eu une foi inébranlable dans leurs destinées nationales parviendront à la liberté, fondement de l'avenir vers lequel nous allons à grands pas !

* *

Quant à la France, qui, dans les assises que vous venez de tenir, surplombe par son âme généreuse et chevaleresque tous ces débats, qui est l'amie de tous les faibles, de tous les petits qui se font entendre par le monde, permettez-moi de vous citer simplement, en son nom, ces paroles si sobres, si claires, d'un de nos grands historiens, qui vous montreront comment le génie français agit aujourd'hui pour libérer le monde, comme il agissait dans

son passé glorieux, il y a cent vingt-cinq ans.
« *La France est pauvre, parce qu'elle a eu le génie du sacrifice.*

« Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or et d'efforts de toute sorte pour les choses *désintéressées* qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel...

« Et la vôtre, ô nations, toutes tant que vous êtes ici, ah ! la vôtre, l'entassement de vos sacrifices irait au genou d'un enfant.

« **Ne venez donc pas me dire : « Comme elle est pâle, cette France ! » — Elle a versé son sang pour vous !... « Qu'elle est pauvre ! » — Pour votre cause, elle a donné sans compter ! Et n'ayant plus rien, elle a dit : « Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je vous le donne. »**

« **Et alors, elle a donné son âme, et c'est de quoi vous vivez. »**

(Tonnerre d'applaudissements. La salle entière se lève et acclame la France avec un grand enthousiasme, en poussant plusieurs fois le cri de : « *Vive la France !* »)

.....
IMPRIMÉ EN SUISSE
.....